

**PROJET
PEDAGOGIQUE
2026-2029**

SOMMAIRE

1. QU'EST-CE QU'UN ACCUEIL DE LOISIRS ?	P. 4
2. LE PEDT DE LA VILLE DE LESPINASSE 2026-2029	P.4
3. LE CONTEXTE EDUCATIF	P. 5
4. LE PROJET ÉDUCATIF DE L'IFAC	P. 6
5. QU'EST-CE QU'UN PROJET PÉDAGOGIQUE ?	P. 7
6. L'ALLIANCE ÉDUCATIVE	P.7
<i>La place du parent</i>	
<i>Le lien avec l'école</i>	
7. LA PROTECTION DE L'ENFANCE	P.9
<i>La lutte contre le harcèlement</i>	
8. LE RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION	P. 9
<i>Les 5 fonctions principales de l'animateur</i>	
9. LES PROJETS PHARES	P. 11
<i>a) La lecture</i>	
<i>b) Le potager</i>	
<i>c) La médiation par les pairs</i>	
<i>d) Le conseil des enfants</i>	
<i>e) L'inclusion</i>	
<i>f) Les passerelles</i>	

10. LE PLAN MERCREDI

P. 15

11. FONCTIONNEMENT

P. 16

a) A l'ALAE

b) Le mercredi

c) Pendant les vacances

12. LES DIFFÉRENTS ESPACES

P.18

a) La BCD

b) La ludothèque

c) L'atelier activité manuelle

d) Les terrains (city, cours)

e) La salle lego/ kapla

f) La salle évolution

g) La salle motricité

h) La salle bulle

13. BON À SAVOIR !

P.20

a) Le projet d'accueil individualisé (PAI)

b) Les ateliers périscolaires

c) Les campagnes IFAC

d) Les form'actions et formations de l'équipe d'animation

e) L'organisation de séjours de vacances

14. ÉVALUATION

P.21

La démarche qualité : un outil de management participatif

15. Charte de la laïcité

P.23

1. QU'EST-CE QU'UN ACCUEIL DE LOISIRS ?

Les accueils de loisirs sont principalement des structures qui accueillent des enfants ou des jeunes âgés de moins de 18 ans. Ils sont organisés pendant les vacances et les temps de loisirs (temps périscolaires, extrascolaires, séjour de vacances). Ils offrent également la possibilité de pratiquer plusieurs activités de loisirs éducatifs organisées à partir d'un projet éducatif, propre à chaque organisateur, et d'un projet pédagogique. Ils sont soumis à la réglementation générale du Code de l'action sociale et des familles et doivent être déclarés auprès du SDJES.

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE) est un accueil de loisirs périscolaire fonctionnant du lundi au vendredi, le matin, le midi, le soir et le mercredi après-midi pendant les périodes scolaires.

L'Accueil de Loisirs sans Hébergement (ALSH) est un accueil extrascolaire fonctionnant du lundi au vendredi uniquement pendant les vacances scolaires. À Lespinasse, les accueils de loisirs municipaux en direction de l'enfance sont gérés par l'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC), association d'éducation populaire.

2. LE PEDT DE LA VILLE DE LESPINASSE 2026-2029

“Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs (...). Ce projet relève, à l'initiative de la collectivité territoriale compétente, d'une démarche partenariale avec les services de l'Etat concernés et l'ensemble des acteurs éducatifs locaux.” (Circulaire n°2013-036 du 20 mars 2013).

Au sein de la commune de Lespinasse, le PEDT repose sur quatre grandes ambitions éducatives, en lien étroit avec les actions éducatives menées à l'échelle locale, afin d'assurer une continuité et une complémentarité des parcours des enfants.

- **Maintenir les actions passerelles:** Dès la petite enfance, les transitions du parcours de l'enfant doivent être accompagnées. Pour assurer une continuité éducative, les acteurs de la Petite Enfance, de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'école mettent en place des « passerelles » entre les différentes structures. Ces actions éducatives variées offrent des repères aux enfants et aux familles .
- **Favoriser la participation des parents:** L'alliance éducative avec les parents est un levier essentiel de la réussite et de l'épanouissement des enfants. Elle repose sur leur engagement à travers des espaces de consultation et de concertation, permettant de prendre en compte leurs attentes et leurs besoins. Cette dynamique favorise une relation de confiance durable entre les familles et les acteurs éducatifs, et contribue à une meilleure cohérence des actions menées sur l'ensemble des temps de l'enfant, dans une logique de continuité éducative et d'accompagnement global.
- **Déployer des actions interservices:** Le PEDT constitue le cadre de référence commun des acteurs éducatifs locaux, favorisant la coopération professionnelle et la construction d'une culture éducative partagée.
- **Développer les partenariats avec les associations locales:** Le PEDT s'appuie sur les associations locales, partenaires essentiels, pour compléter l'action éducative, transmettre des valeurs, développer la créativité des jeunes et renforcer la cohésion sociale.

3. LE CONTEXTE EDUCATIF

A Lespinasse, l'action éducative se décline à travers:

- Le groupe scolaire Marcel Pagnol accueillant 6 classes maternelles et 9 classes élémentaires pour un total d'environ 380 enfants inscrits.

Le Pôle Enfance travaille en étroite collaboration avec l'équipe enseignante et la directrice de l'école, notamment dans le suivi des particularités de chaque enfant, des familles, dans l'organisation de projets communs, etc.

- Une crèche multi-accueil et un Relais Petite Enfance pour les 0-3 ans, ainsi qu'un LAEP,

Des passerelles sont organisées avec la Petite Enfance.

- Un Pôle Jeunesse qui regroupe un accueil péri et extrascolaire pour les 11-17 ans, un club Préados pour les 10-14 ans, le CLAS*.

Des passerelles sont organisées, l'équipe d'animation du PAJ intervient également sur les temps méridiens au Pôle Enfance.

- Une veille éducative, un outil de prévention au service des enfants et des familles de la Ville de Lespinasse. Elle a pour objectif de repérer et de prévenir les fragilités scolaires, sociales et familiales des enfants et des jeunes. Elle s'appuie sur les compétences d'une équipe pluridisciplinaire qui se réunit régulièrement pour échanger et débattre sur les problématiques rencontrées, des situations délicates, réfléchir et trouver ensemble les réponses les plus adaptées pour le territoire et ses habitants.

- L'Espace Écoute Familles -Jeunes, destiné aux parents, grands-parents, beaux-parents, adolescents et enfants.... L'Espace Écoute Familles-Jeunes est un lieu dédié aux personnes qui, dans des moments d'interrogations et de doutes, ont besoin d'être écoutées, soutenues, accompagnées... ainsi qu'aux jeunes à la recherche d'une oreille attentive.

* Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) s'adresse aux enfants scolarisés du CP au lycée qui ne disposent pas dans leur environnement familial et social de toutes les conditions nécessaires pour s'épanouir et réussir à l'école. L'orientation des enfants se fait en accord avec les parents en lien avec les enseignants. Les actions CLAS mettent l'accent sur la nécessité de l'assiduité à l'école, la régularité et l'organisation du travail personnel, la méthodologie, le goût de la culture la plus diversifiée, l'envie d'apprendre et le plaisir de découvrir.

4. LE PROJET ÉDUCATIF DE L'IFAC



UN PROJET ÉDUCATIF



SÉCURITÉ

- Garantir la sécurité physique, affective et morale de tous.
- Sécuriser les lieux, les sites et les interventions.
- Fixer un cadre clair et structurant pour les stagiaires et les usagers.
- Garantir la posture éducative et positive des équipes.
- S'assurer de la qualité des contenus, de l'organisation et de la méthode.



ET



BIENVEILLANCE ET BIEN FAISANCE

- Être disponible et attentif.
- Être congruent. Dire ce que l'on fait et faire ce que l'on dit.
- Mettre en place une culture du dialogue, du respect de la personne et de la compréhension de l'autre.
- Associer en permanence écoute, exigence et bienveillance.
- Garantir la primauté de l'intérêt général comme de la relation pédagogique et professionnelle.



COMPLÉMENTARITÉ

- Favoriser le travail collectif, en faisant intervenir des équipes pluridisciplinaires, composées de professionnels de terrain.
- Travailler en complémentarité avec l'école et la communauté éducative.
- S'appuyer sur le tissu associatif local et les partenaires en veillant à la cohérence territoriale.
- Favoriser la mixité (sociale, intergénérationnelle, etc.).



ET

ACCOMPAGNEMENT

- Evaluer chaque étape de la formation et du projet.
- Alterner théorie et pratique sur nos stages (pragmatisme, rationalité, mise en situation).
- Accompagner chacun dans son parcours par la formation continue et une démarche de progrès.
- Travailler en cohérence avec l'environnement, la communauté éducative et les acteurs locaux.



LIBRE ARBITRE

- Stimuler la découverte, la réflexion et la connaissance des différences.
- Privilégier le dialogue, la concertation, le partage des idées.
- Interdire toute forme d'endoctrinement et de prosélytisme au sein de nos interventions.
- Promouvoir les situations permettant d'expérimenter, d'évaluer et de progresser.



ET



INITIATIVES

- Favoriser la participation de tous aux activités, aux projets, à la vie locale.
- Rendre chacun acteur de ses apprentissages et de son développement personnel.
- Susciter l'émergence des projets et de la prise de position.
- Encourager l'engagement.



CITOYENNETÉ

- Prôner les valeurs de la République et la laïcité.
- S'interdire toute discrimination et toute prise de position politique ou religieuse, dans un esprit de respect mutuel, d'ouverture, de pluralité.
- Garantir l'égalité femmes-hommes.
- Faciliter toute action valorisant la cohésion sociale, l'apprentissage de la citoyenneté et de la solidarité.



ET

RESPONSABILITÉ

- Rendre chacun responsable de ses actes, de ses moyens et de ses résultats.
- Préparer à la prise de responsabilité, à l'exercice de ses devoirs et de ses obligations, à l'engagement.
- Garantir la liberté de penser, de dire et d'agir.



5. QU'EST-CE QU'UN PROJET PÉDAGOGIQUE ?

Un projet pédagogique est un document qui explique le fonctionnement du centre de loisirs, les intentions éducatives de l'équipe d'animation et la façon dont les enfants sont accompagnés au quotidien.

Il présente :

- les valeurs que l'équipe souhaite transmettre,
- les objectifs pédagogiques fixés,
- l'organisation des temps d'accueil,
- la place donnée à la sécurité, au bien-être et à l'écoute de chaque enfant,
- le rôle des animateurs et la façon dont ils accompagnent les enfants dans la vie collective.

En résumé, le projet pédagogique permet de comprendre comment et pourquoi les choix pédagogiques sont faits, et comment le Pôle Enfance veille au développement, à l'épanouissement et au respect de chaque enfant. Le projet pédagogique n'est pas figé et peut connaître des modifications en fonction des situations voire des problématiques repérées.

Compte tenu du fait que bon nombre d'enfants fréquentent à la fois l'accueil périscolaire et extrascolaire, ces deux structures sont nécessairement complémentaires et coordonnées à l'échelle du territoire communal. Il est donc pertinent de penser un projet pédagogique globalisant les deux structures.

6. L'ALLIANCE ÉDUCATIVE AVEC LES FAMILLES

Accueillir un enfant, c'est aussi accueillir une famille. Parce qu'ils sont des partenaires éducatifs incontournables, le regard des parents est indispensable pour agir ensemble pour l'éducation de l'enfant.

Il est important de pouvoir rencontrer les parents pour connaître leurs besoins, pour échanger sur le rôle éducatif, les informer sur les enjeux des actions proposées et, lorsque c'est nécessaire, de faire évoluer les représentations parfois faussées qu'ils peuvent avoir des activités en accueils de loisirs. C'est la multiplication des initiatives en leur direction qui transforme progressivement la relation et le mode de participation des familles aux activités des accueils de loisirs.

L'éducation de l'enfant résulte de l'influence de multiples acteurs et milieux (famille, école, associations, pairs, médias). Elle ne peut donc relever d'une seule sphère, mais constitue une responsabilité partagée. Cette mission commune exige une cohérence éducative fondée sur des valeurs et des choix concertés entre tous les acteurs. Favoriser la coopération, la synergie et la convergence entre ces acteurs est essentiel pour agir au bénéfice de l'enfant et reconnaître l'éducation comme un engagement collectif.

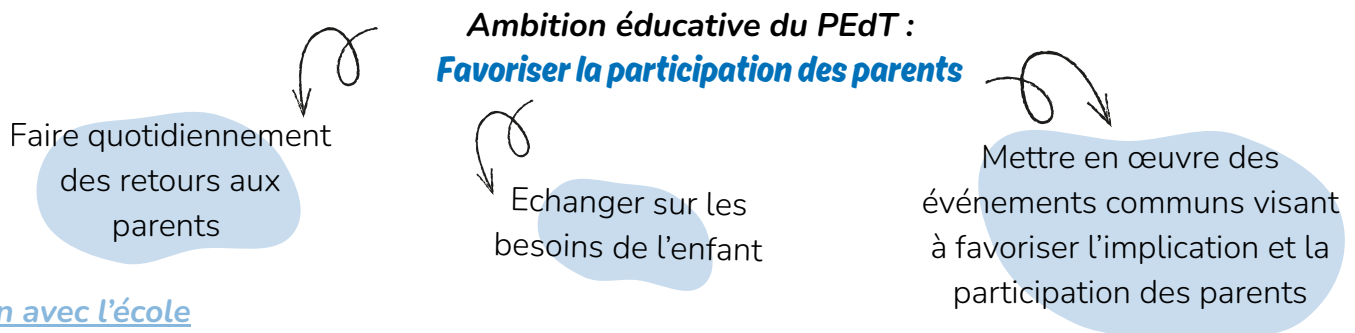
La place des familles

Le champ d'expression des familles au sein du Pôle Enfance s'organise autour d'une instance participative : le Conseil des Parents (CDP). C'est une instance consultative qui organise l'expression et la participation des parents concernant l'accueil et la vie quotidienne des enfants au sein des accueils péri et extrascolaires et de la restauration scolaire. Il se compose des représentants des parents d'élèves, d'élus, des responsables des services municipaux (restauration scolaire, coordination PEdT/CTG), de représentants de l'Ifac ainsi que les responsables du Pôle Enfance.

L'objectif de la direction du Pôle Enfance : faire du conseil des parents une instance consultative qui rend des avis sur le fonctionnement et les projets de l'accueil de loisirs.

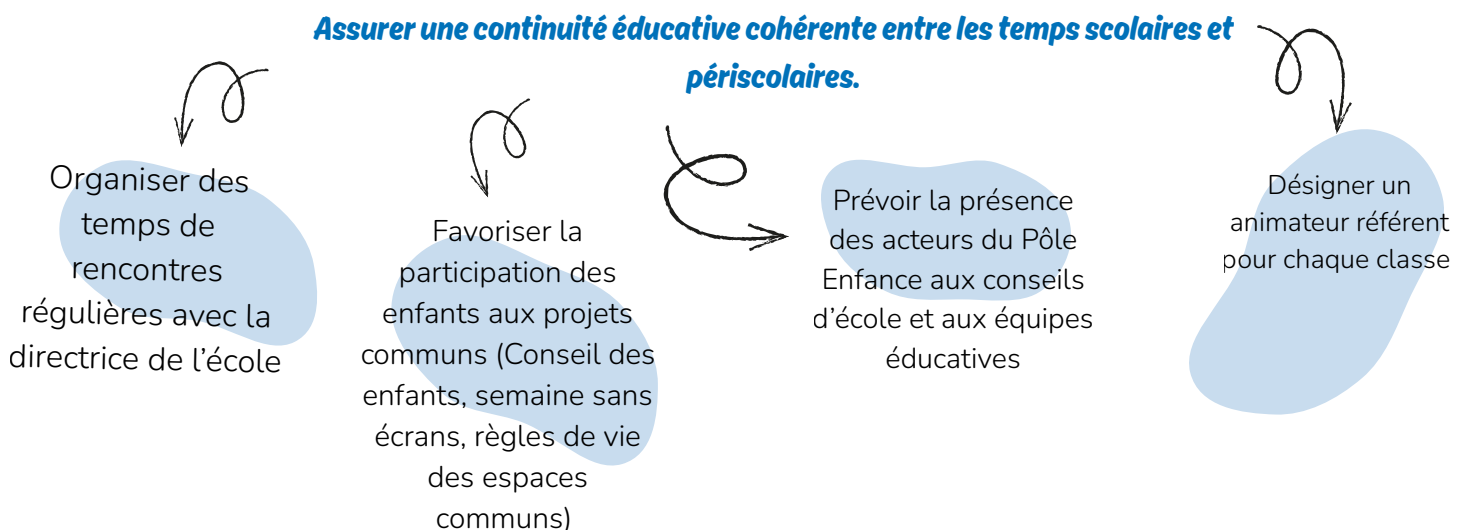
Durant les conseils des parents :

- des bilans des différents projets et des périodes ALSH et ALAE sont proposés,
- La mise en place de temps de travail communs autour des objectifs de l'année en lien avec l'alliance éducative, correspondant à l'ambition 2 du PEDT, est prévue.
- Les questions des parents élus font l'objet de réponses de la part de l'équipe de direction.



Le lien avec l'école

L'enfant en construction a besoin que les différentes fonctions et activités éducatives soient articulées de manière cohérente ; c'est pourquoi les accueils de loisirs s'inscrivent dans une relation étroite et complémentaire avec l'École, dans une démarche d'éducation partagée fondée sur l'écoute, le respect des compétences de chacun et la continuité éducative. Cette coopération se traduit notamment par la mise en place d'activités périscolaires et extrascolaires en cohérence avec le projet d'école, la participation aux conseils d'école et aux équipes éducatives, l'élaboration de référentiels communs, le partage d'espaces, la conduite de projets conjoints et des échanges réguliers entre enseignants et équipes d'animation.



7. LA PROTECTION DE L'ENFANCE

La protection de l'enfance a pour objectif d'assurer la sécurité, le bien-être et le développement global de l'enfant, dans le respect de ses droits. Un enfant est considéré en danger lorsque sa santé, sa sécurité, sa moralité ou les conditions de son éducation et de son développement sont gravement compromises, notamment en cas de maltraitance.

La maltraitance peut prendre différentes formes : violences physiques, négligences graves, carences de soins, violences psychologiques, abus ou violences sexuelles, ou violences par procuration. Tout citoyen a l'obligation de signaler une situation de danger ou de risque pour un mineur. Cette obligation est renforcée pour les professionnels de la protection de l'enfance, qui doivent transmettre sans délai une information préoccupante à la CRIP ou effectuer un signalement auprès du Procureur de la République. Le non-signalement est passible de sanctions pénales. Les équipes éducatives et les directeurs d'accueil de loisirs s'engagent à appliquer les protocoles internes en cas de suspicion ou de faits avérés.

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes concerne à la fois les adultes et les mineurs. Elle inclut les agissements sexistes, l'outrage sexiste, les violences sexuelles et les agressions sexuelles. Les actes commis par un adulte sur un mineur, en particulier de moins de 15 ans, sont considérés comme non consentis et font l'objet de sanctions pénales aggravées

La lutte contre le harcèlement

Le harcèlement, qu'il soit moral, sexuel, physique ou en ligne, constitue une forme de violence fondée sur des rapports de domination et d'intimidation. Il peut avoir de lourdes conséquences sur la santé physique et psychologique des victimes ainsi que sur leurs conditions d'apprentissage. La loi garantit qu'aucun élève ne doit subir de faits de harcèlement, lesquels peuvent constituer un délit pénal.

La lutte contre le harcèlement repose en grande partie sur le rôle des adultes. Les responsables du Pôle Enfance sont chargés de prévenir toute forme de violences sexuelles et sexistes, de faciliter leur détection et d'apporter une réponse rapide, coordonnée et adaptée aux situations rencontrées, en lien avec les partenaires éducatifs et institutionnels conformément aux protocoles en vigueur. Les parents sont également des acteurs essentiels : ils sont encouragés à dialoguer régulièrement avec leur enfant, à rester attentifs aux signes de mal-être ou aux changements de comportement, et à alerter les équipes éducatives en cas de doute ou d'inquiétude.

8. LE RÔLE DE L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Les attitudes éducatives des animateurs résident notamment dans le sens qu'ils donnent à leurs actions au quotidien. L'action que chaque animateur porte se déroule bien souvent dans le cadre d'un travail en groupe et d'équipe. Il est demandé à chaque animateur de s'inscrire dans des projets, d'avoir des interventions éducatives appropriées et de donner du sens au quotidien, car l'activité n'est pas une fin en soi mais un support éducatif pour atteindre un objectif.

Au sein du Pôle Enfance, l'animateur/ l'animatrice s'engage à :

- Faire preuve d'exemplarité,
- Être à l'écoute,
- Avoir un langage adapté,
- Sortir de sa zone de confort,
- Être dans la recherche permanente de nouvelles activités,
- Avoir un esprit d'équipe.

Les 5 fonctions principales de l'animateur

Participer, au sein d'une équipe, à la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif, dans le respect du cadre réglementaire

Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités

Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs/actrices

Assurer la sécurité physique et morale des mineurs

CHARTRE DE L'ANIM

1 POSTURE

- Exemplarité
- Sécurité
- Être à l'écoute
- Respect
- Langage adapté
- Portable que pour les activités spécifiques



CRÉATIVITÉ

- Sortir de sa zone de confort
- Renouveler les activités
- Être dans la recherche permanente

2

3 ANIMER

- Jouer avec les enfants
- Discuter
- Accompagner



ESPRIT D'EQUIPE

- Echanger avec les collègues
- Être à l'écoute
- Bienveillance
- Entraide
- Partage

4

5 PLAISIR

- Passion
- Jeu
- Découverte



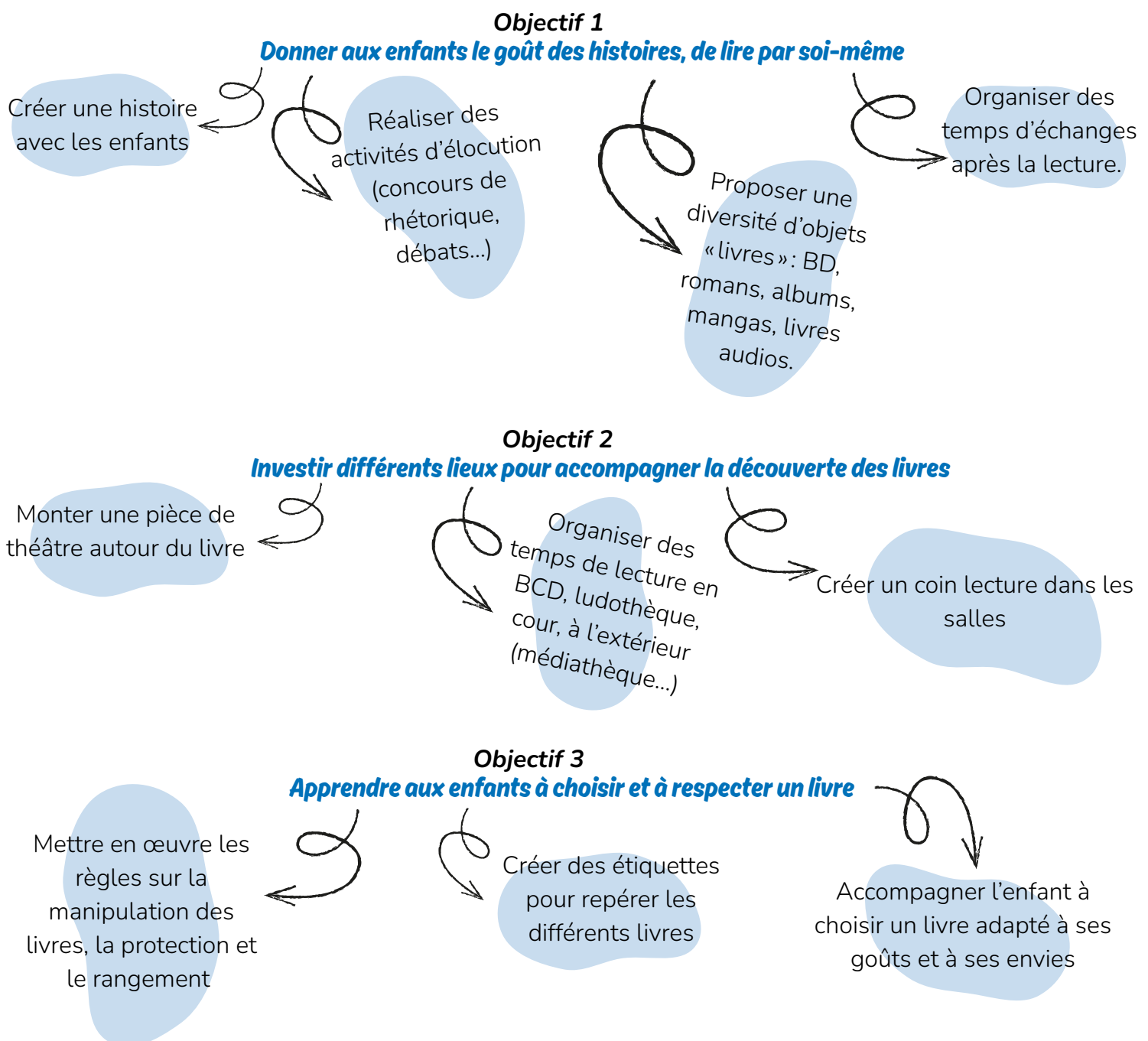
9. LES PROJETS PHARES

Chaque projet porté par le Pôle Enfance poursuit des objectifs définis collectivement que différentes actions en direction des enfants cherchent à atteindre

a) La lecture

L'éveil à la lecture commence dès la petite enfance et joue un rôle essentiel dans le développement global de l'enfant. La lecture favorise l'enrichissement du langage, la concentration, la créativité et les compétences sociales, tout en contribuant à l'épanouissement personnel et à l'ouverture culturelle.

Dans le cadre du temps périscolaire, la lecture trouve toute sa place à travers des approches ludiques et adaptées, permettant aux enfants de découvrir les livres sans contrainte scolaire. Les moments de lecture partagés, les jeux autour des histoires et la diversité des supports contribuent à associer la lecture au plaisir, favorisant ainsi l'envie de lire.



Objectif 4

Impliquer les enfants, les familles, les partenaires autour des projets « lecture » partagés

Organiser un événement ouvert aux parents, enfants et partenaires autour de la lecture

Créer un club lecture pour que les grands lisent des histoires aux plus petits

Former les enfants et l'équipe d'animation aux techniques de lecture. (ex: intonations...)

Organiser une bourse aux livres

b) Le potager

Le potager est une activité à la fois ludique et pédagogique qui permet aux enfants de découvrir la nature et les saisons. Il favorise le développement de la motricité, du sens des responsabilités et de la patience, tout en transmettant des valeurs écologiques et le respect de l'environnement. Il sensibilise également à une alimentation saine et de saison, tout en encourageant la coopération, la persévérance et le travail collectif.

Objectif 1

Sensibiliser les enfants à la nature, à l'environnement, à la biodiversité, à la gestion de l'eau et des déchets

Fabriquer un mini compost

Réaliser des activités manuelles autour de la nature avec des produits recyclés

Organiser des sorties dans la nature, à la ferme, dans des potagers

Objectif 2

Eveiller les enfants au goût

Faire venir des intervenants spécialisés (maraîchers, apiculteurs...)

Proposer des activités culinaires pour les parents/enfants

Distribuer les récoltes des plantations (tomates, basilic...)

Objectif 3

Initier les enfants aux techniques de jardinage

Ritualiser des temps d'accès au potager pour chaque public

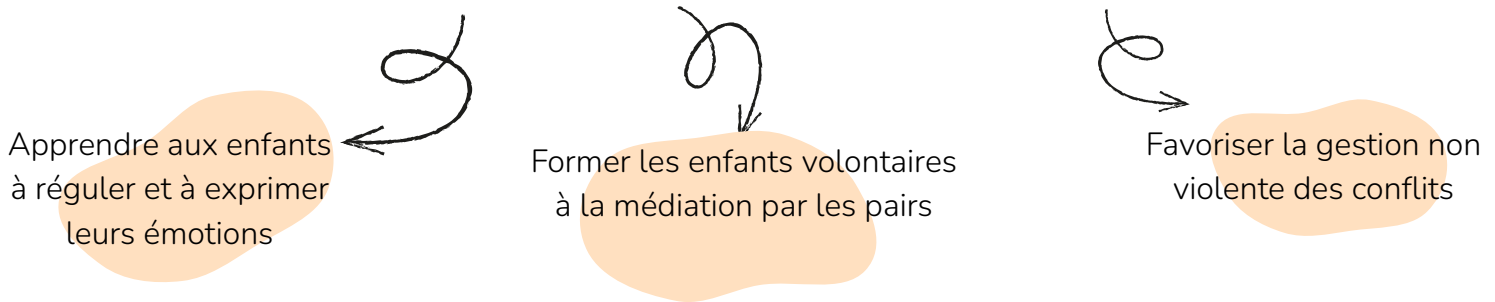
Permettre aux enfants d'employer des outils de jardinage

Proposer aux enfants des ateliers de germination

c) La médiation par les pairs

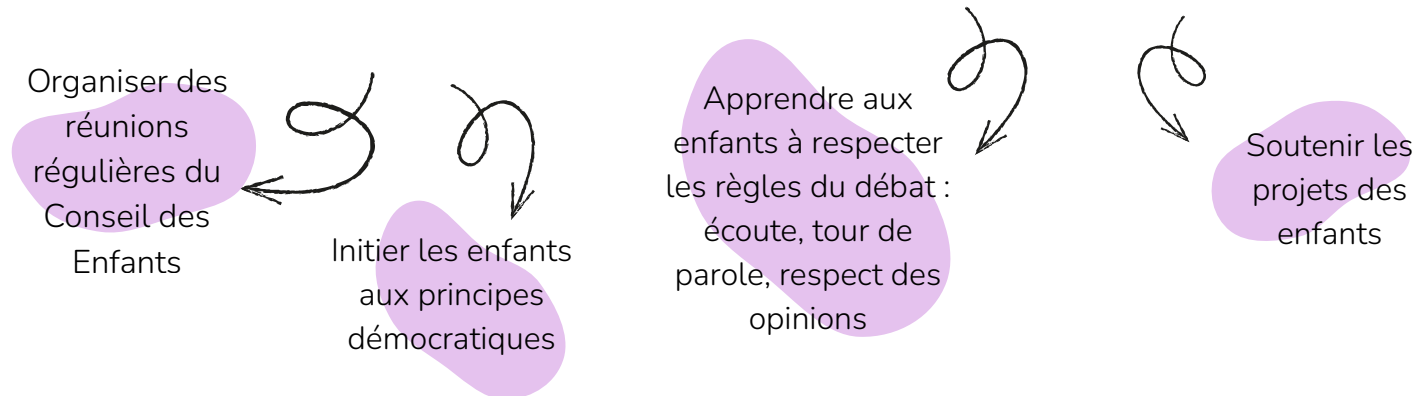
La médiation par les pairs vise à apprendre aux enfants à résoudre leurs conflits de manière pacifique, coopérative et sans violence, en évitant l'intervention systématique des adultes. Elle favorise la responsabilisation, la tolérance, et améliore le climat scolaire.

À long terme, cette approche s'inscrit dans une démarche citoyenne de prévention de la violence, en dotant les jeunes d'outils pour mieux gérer leurs émotions, comprendre les conflits, et agir de façon responsable dans leur vie personnelle et sociale.



d) Le conseil des enfants

Instance d'expression et de dialogue, le Conseil des Enfants vise à permettre à des enfants du CP au CM2, élus par leurs camarades, de participer à la vie démocratique de l'école, du centre de loisirs et de la restauration scolaire. Véritable lieu de partage, le conseil permet d'échanger sur des sujets importants aux yeux des enfants toujours dans l'intérêt collectif. Il amène également les enfants à se former à la citoyenneté et à l'engagement démocratique : apprendre à écouter, à débattre et à défendre une cause.



e) L'inclusion

L'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures collectives s'inscrit dans une démarche d'inclusion fondée sur le respect de leurs droits. Il repose sur une préparation en amont, une équipe éducative formée, attentive et bienveillante, ainsi qu'une collaboration étroite avec les familles. L'identification des besoins de l'enfant et l'adaptation des conditions d'accueil permettent de garantir l'accessibilité, le respect de son rythme et de son projet de vie, tout en favorisant une inclusion sociale harmonieuse dans le respect de la confidentialité.

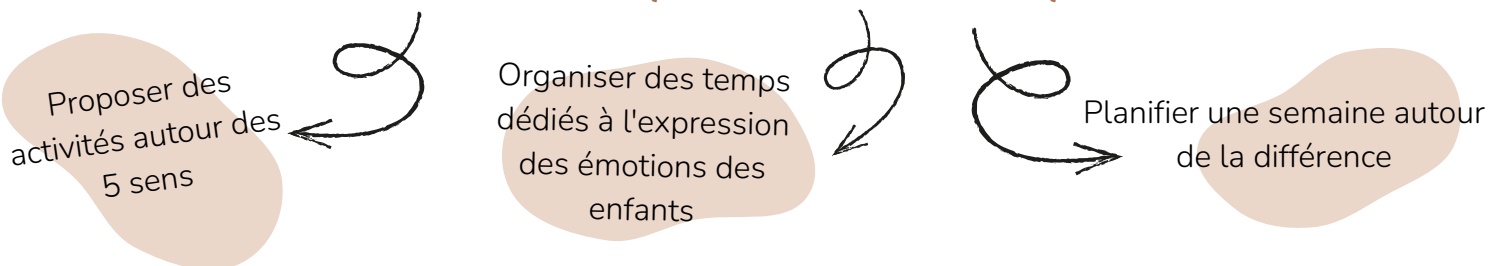
Objectif 1

Penser des espaces adaptés pour tous les enfants



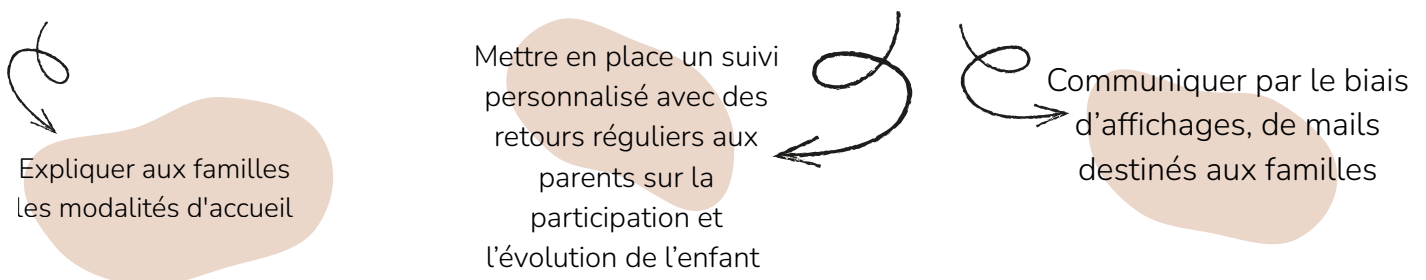
Objectif 2

Sensibiliser les enfants aux handicaps, aux situations de handicap et aux différences



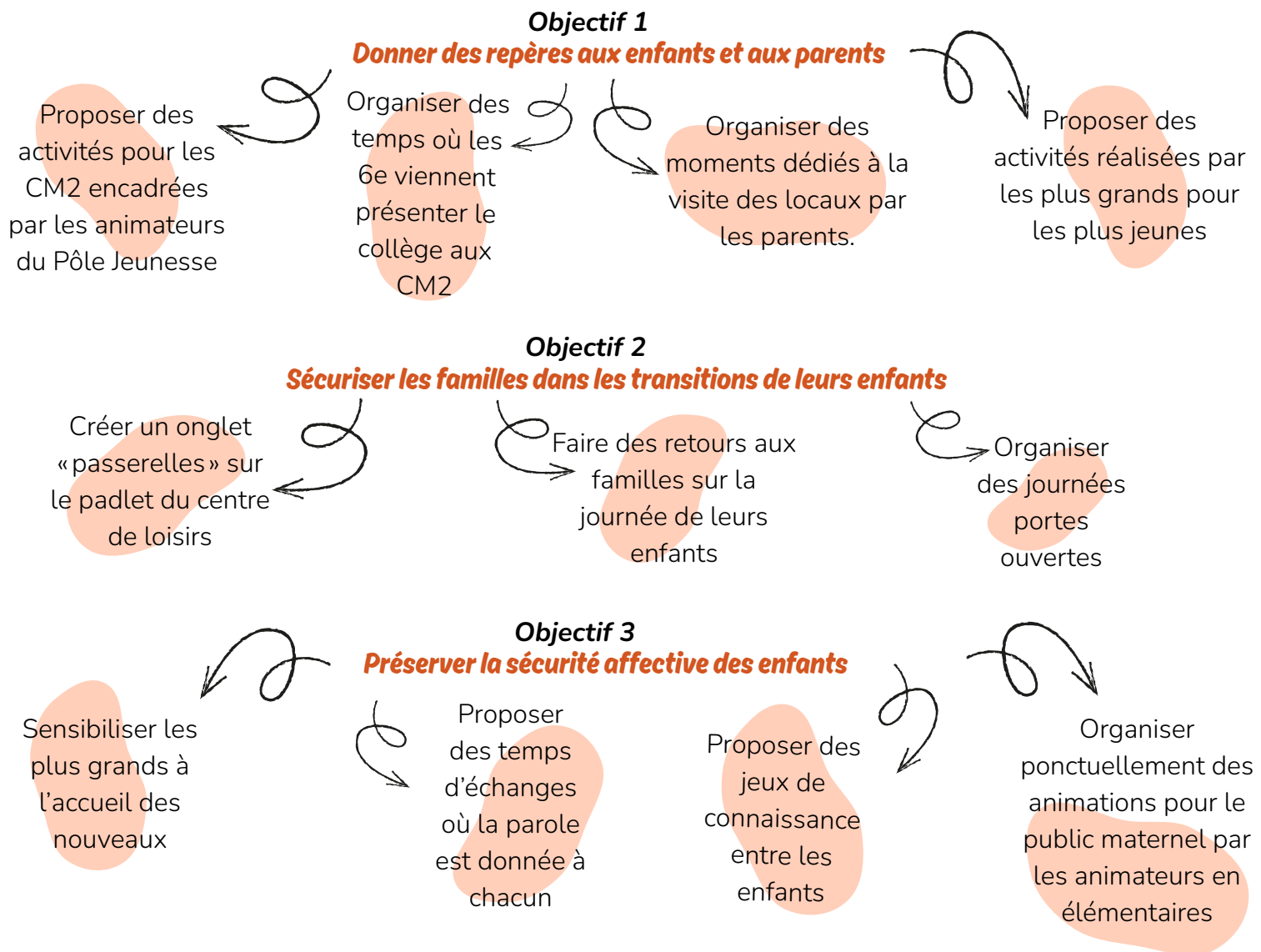
Objectif 3

Informar les familles sur les conditions d'accueil d'enfants en situation de handicap



f) Les passerelles

Les différentes étapes du parcours de l'enfant, dès la petite enfance, constituent des temps de transition essentiels à accompagner. Pour assurer une continuité éducative, les acteurs des Pôles Petite Enfance, Enfance, Jeunesse et le groupe scolaire mettent en place des « passerelles » entre les structures et les niveaux d'accueil. Ces actions, intégrées au PEdT, prennent la forme d'activités éducatives, de temps d'adaptation, d'immersion et de projets communs, afin de donner des repères aux enfants et à leurs familles et de valoriser leur implication tout au long du parcours éducatif.



10. LE PLAN MERCREDI

De manière générale, le Plan Mercredi vise à promouvoir le caractère éducatif des activités du mercredi, à renforcer la qualité des offres périscolaires et leur continuité avec les apprentissages scolaires dans une démarche de continuité éducative.

Le plan mercredi, invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes:

- **L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements,**

➔ Cet axe souligne la nécessité d'une cohérence entre projets d'école et projet pédagogique de l'accueil de loisirs, grâce à une collaboration étroite entre équipes enseignante et d'animation, un partage régulier des projets et une mutualisation des ressources.

- **L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants,**

➔ Cet axe affirme l'importance de l'inclusion et de l'accessibilité en accueils de loisirs, en garantissant un accompagnement adapté des enfants en situation de handicap, des activités accessibles à tous, une mixité sociale favorisée par une tarification équitable, et une information claire destinée aux familles.

- **L'ancrage du projet dans le territoire,**

➔ Cet axe valorise le rôle éducatif de l'accueil de loisirs dans la découverte du territoire grâce aux sorties, aux partenariats culturels, sportifs et associatifs.

- **La qualité des activités,**

➔ Cet axe souligne l'importance d'offrir des activités variées, ludiques et éducatives, cohérentes.

11. FONCTIONNEMENT

a) à l'ALAE

	MATERNELS	ÉLÉMENTAIRES	ADULTES
7H30 - 8H30 <i>ACCUEIL</i>	• Les enfants déposent leurs affaires, • Plusieurs pôles d'activités sont ouverts (ludothèque, espace extérieur, salle kapla, etc)		• Un animateur ou une direction accueille les enfants qui arrivent, • Chaque espace ouvert est géré par un animateur
8H30 - 8H45 <i>DÉPART POUR L'ÉCOLE</i>	• Les enfants, répartis par classe ou groupes de classes, sont accompagnés jusqu'à leur classe.		• Un animateur accompagne une ou plusieurs classes
11H45 - 13H45 <i>PAUSE MÉRIDIANNE</i>	• Temps de repas, accompagné par 1animateur par table et 5ATSEMS tout en travaillant l'autonomie; • Les PS partent à la sieste aux alentours de 13h; • Les MS/GS ont le choix parmi différentes activités proposées (activité manuelle, sportive, salle kapla, BCD, etc).	• Les enfants sont acteurs de leur pause méridienne et libres de choisir leurs activités comme le moment du repas; • Différentes activités sont proposées (activité manuelle, city, salle kapla, ludothèque, grand jeu, BCD, etc); • Des projets d'activités sont proposés.	• Ils incitent pour goûter à tout, • Animation des espaces ouverts, • Menée de projets
16H-16H20 <i>GOÛTER</i>	• Ils goûtent dans des espaces définis		• Les adultes s'assurent que ce temps se déroule correctement
16H20-18H30 <i>ACCUEIL</i>	• Les enfants posent leurs affaires dans les endroits spécifiques, • Plusieurs espaces d'activités sont ouverts (ludothèque, extérieur, salle kapla, city, etc)		• Un animateur et une direction accueillent les familles, • Chaque animateur est positionné dans un espace ouvert.

b) le mercredi après-midi

	MATERNELS	ÉLÉMENTAIRES	ADULTES
11H45 - 14H PAUSE MÉRIDIENNE	- Temps de repas, accompagné par 1animateur par table; - Les PS partent à la sieste, les MS/GS partent en temps calme.	- Ils passent tous à la restauration entre 11h45 et 12h45, - Un temps libre est proposé (ludothèque, city, espace extérieur).	- Ils incitent à goûter à tout, - Animation des espaces ouverts.
14H - 16H	Les enfants ont le choix de participer à l'activité qu'ils souhaitent (activité manuelle, sportive, etc)	Répartis par groupes, les enfants tournent sur chaque activité proposée (jeu coopératif, activité manuelle, sportive, etc)	Chaque animateur prépare et anime une activité.
16H-16H30 GOÛTER	Les enfants goûtent tous ensemble.		Les adultes s'assurent que ce temps se déroule correctement
16H-18H30 ACCUEIL	Les enfants sont en activités libres (ludothèque, espace extérieur, dessin libre, etc) en attendant que leurs parents/ responsables légaux viennent les chercher.		- Un animateur et une direction accueillent les familles, - Chaque animateur est positionné dans un espace ouvert.

c) les vacances

	MATERNELS	ÉLÉMENTAIRES	ADULTES
7H30 - 10H ACCUEIL	- Les enfants déposent leurs affaires, - Plusieurs pôles d'activités sont ouverts (ludothèque, espace extérieur, etc) - L'accueil est mutualisé jusqu'à 9H30		- Un animateur ou une direction accueille les enfants qui arrivent, - Chaque espace ouvert est géré par un animateur
10H - 11H30 ACTIVITÉS	Les enfants ont le choix de profiter de l'activité qu'ils souhaitent, en fonction du planning établi en amont (activité manuelle, sportive, jeu coopératif, atelier pâtisserie, grand jeu, etc)		Ils veillent au bon fonctionnement de leur activité,
11H30 - 12H TEMPS LIBRE	Les enfants profitent d'un temps libre avant de passer aux toilettes pour partir manger.		Chaque espace ouvert est encadré par un adulte

	MATERNELS	ÉLÉMENTAIRES	ADULTES
12H - 13H <i>PAUSE MÉRIDIENNE</i>	Les enfants s'installent où ils veulent pour manger et sont responsabilisés pour débarrasser et nettoyer leur table.		- Les animateurs mangent avec les enfants, - Ils prennent le temps de discuter et d'inciter à goûter à tout.
13H - 14H <i>TEMPS CALME</i>	- Les PS partent à la sieste, - Les MS/GS s'installent en temps calme sur des tapis. (en musique , lectures,...)	Des coins calmes sont proposés dans la ludothèque avec un fond musical apaisant.	Les adultes encadrent ce temps en s'assurant que le rythme de l'enfant est respecté.
14H - 16H <i>ACTIVITÉS</i>	Les enfants ont le choix de profiter de l'activité qu'ils souhaitent, en fonction du planning établi en amont (activité manuelle, sportive, jeu coopératif, atelier pâtisserie, etc)		Ils veillent au bon fonctionnement de leur activité,
16H - 16H30 <i>GOÛTER</i>	Les enfants goûtent tous ensemble, répartis par public		Les adultes s'assurent que ce temps se déroule correctement
16H30 - 18H30 <i>ACCUEIL</i>	Plusieurs espaces d'activités sont ouverts (ludothèque, extérieur, salle kapla, city, etc) et les enfants sont libres de choisir leur activité.		- Une direction accueille les familles, - Chaque animateur est positionné dans un espace ouvert.

12. LES DIFFÉRENTS ESPACES

La BCD

Cet espace permet à l'enfant qui a besoin de calme, de se retrouver dans un endroit paisible, un espace détente propice aux activités autour du livre avec :

- Des livres (contes, livres pop-up, imagiers adaptés à la tranche d'âge, mangas, BD ou livre d'aventures),
- Un ensemble de coussins et tapis.

L'espace peut être accompagné par une musique douce. Il est important de permettre à chaque enfant d'appréhender la lecture à son rythme. Une histoire peut être racontée au reste du groupe ou que chacun puisse lire ou regarder un livre.

Espace jeux de société

Il s'agit d'un espace pour jouer seul ou à plusieurs aux jeux de société. Les jeux de société sont un excellent moyen pour apprendre aux enfants à accepter la défaite, à patienter, et à prendre du recul. Ils comprennent que l'important est de participer, s'amuser et progresser. Pour cela, de nombreux jeux de société de tout type sont sélectionnés en concertation avec les enfants (jeux de carte, domino, memory, etc). Ces jeux sont choisis en fonction de l'âge et des capacités des enfants.

Les espaces d'activités manuelles

C'est un espace créatif encadré par un animateur pour créer, peindre, fabriquer, bricoler et expérimenter. Le Pôle Enfance en considération le rythme de chaque enfant dans son apprentissage et les ateliers proposés sont en fonction de l'âge de l'enfant. Le Pôle Enfance veille à utiliser du matériel de récupération quand cela est possible. Certaines de ces activités nécessitent plusieurs séances pour être terminées. Chaque enfant aura la possibilité de laisser son travail afin de le terminer plus tard.

Les terrains (city-stade, cour du centre, cour de l'école)

L'espace extérieur pourra être utilisé :

- le matin pour aider les enfants à se mettre en mouvement ou à pratiquer un "réveil corporel"
- durant les activités sportives favorisant la coopération, le fair-play et la mixité
- selon le matériel disponible (plots, cerceaux, dossards, ballons en mousse/ de basket/ de football, jeux de raquettes, etc)

La salle lego/kapla

La salle lego/kapla est un espace dédié au jeu libre, où les enfants ont accès à une grande variété de jouets : Lego, Kapla, circuits de voitures, dînette, jeux en bois, tapis, maison de poupée, Playmobil, etc. Cet environnement encourage l'imaginaire, l'autonomie et les moments de partage entre enfants.

Chaque groupe d'âge y dispose de temps de jeu spécifiques. Lors des accueils du soir, les enfants s'y réunissent, favorisant ainsi des interactions enrichissantes et une belle dynamique de coopération et de rires.

La salle évolution

Cette grande salle, mutualisée avec l'école et non meublée, est utilisée pour différents projets nécessitant de l'espace, comme les activités théâtre, café philo, Loups-Garous, ou encore diverses animations collectives. Elle sert également de refuge en cas de pluie ou de températures basses, offrant un lieu spacieux et sécurisé pour accueillir les enfants pour profiter, entre autres, d'activités sportives.

La salle motricité

La salle motricité, mutualisée avec l'école, nous permet de proposer des activités variées telles que des initiations à la gymnastique, la danse, la lutte et différents exercices corporels grâce à sa grande superficie. C'est un espace idéal afin de développer la motricité, l'expression corporelle et artistique.

La salle Bulle

La salle bulle est un espace sensoriel spécialement conçu pour le bien-être et la stimulation des enfants en favorisant la détente, l'exploration et la régulation des émotions. Sont mis à disposition des fidgets (objets à manipuler) qui permettent une exploration tactile et visuelle, et des lumières douces et colorées créent une ambiance apaisante.

13. BON À SAVOIR !

Le projet d'Accueil Individualisé (PAI)

Le PAI concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que les pathologies chroniques (asthme, par exemple), les allergies, les intolérances alimentaires. C'est un document qui organise la vie quotidienne de l'enfant dans la structure. Il précise ses besoins thérapeutiques (traitement, régime alimentaire, etc) pour permettre d'assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille, ou avec son accord et sa participation, par le chef d'établissement scolaire à partir des besoins thérapeutiques de l'enfant. Ces éléments sont précisés dans l'ordonnance du médecin traitant de l'enfant.

Les ateliers périscolaires

Les ateliers périscolaires sont des activités organisées après l'école dans le but d'accompagner les enfants dans leur développement global, en complément des animations proposées par l'équipe d'animation. Ces ateliers peuvent être financés par la collectivité ou l'ifac, et sont gratuites pour les familles.

Le Pôle Enfance s'engage à proposer à minima deux ateliers périscolaires par an.

Les campagnes ifac

Chaque année, l'ifac présente, mois par mois, les campagnes nationales qu'elle met en place sur les structures qu'elle organise. Le Pôle Enfance s'engage systématiquement dans au moins 4 campagnes/temps forts par année.

Ces actions permettent de renforcer les compétences professionnelles, d'enrichir les pratiques éducatives, de sensibiliser aux sujets d'actualités et de favoriser des temps de partage et d'échanges entre les différents publics accueillis.



N'oubliez pas de communiquer sur vos actions sur vos réseaux sociaux et de transmettre les photos et informations au service communication.

Les form'actions et formations de l'équipe d'animation

Dans une démarche d'amélioration continue de la qualité éducative, l'ifac met à disposition des équipes d'animation et de direction, tout au long de l'année, un catalogue de formations variées, en complément de celles proposées par la collectivité. Ces formations couvrent un large éventail de thématiques : gestion des émotions, activités scientifiques, accueil d'un enfant en situation de handicap, conception et animation de grands jeux, management d'équipe, ou encore d'autres domaines en lien avec les besoins du terrain.

Certaines de ces formations prennent la forme de "Form'Actions", dispositifs permettant une mise en pratique directe des compétences travaillées. À l'issue de ces Form'Actions, l'animateur ou l'animatrice peut obtenir un badge numérique, attestant officiellement de l'acquisition des compétences visées.

Construites à partir des demandes et besoins identifiés auprès des animateurs, animatrices et équipes de direction, ces formations permettent à chacun de développer ses compétences, de faire évoluer ses pratiques et de s'inscrire dans une dynamique de professionnalisation.

L'organisation de séjours de vacances

L'accueil extrascolaire organise des séjours de vacances durant les premières semaines des vacances d'avril et d'été. Loin des parents, les séjours de vacances constituent une expérience riche dans le développement et la socialisation de l'enfant. Ils permettent à l'enfant de sortir de son quotidien, de développer sa capacité à s'ouvrir aux autres, de prendre des responsabilités et d'acquérir une plus grande capacité d'adaptation.

Le respect du rythme de chacun, la pratique d'activités variées, la démarche de projet, la coopération, la découverte des milieux naturel, humain et culturel ainsi qu'une vie quotidienne de qualité sont les composantes indispensables d'un séjour de vacances réussi.

Les relations avec les familles sont indispensables à chaque séjour : avant, une présentation du séjour est faite à la famille et à l'enfant; pendant, les familles ont accès à des informations sur le déroulement du séjour (en cas de problème particulier -accident, maladie ou comportement- un contact individuel est établi); après, des renseignements particuliers sur l'enfant sont donnés, et l'avis des familles et des participants à propos du séjour est recueilli.

14. ÉVALUATION

L'évaluation consiste à reconnaître et mesurer les effets des actions menées. Elle s'inscrit dans une démarche participative impliquant l'ensemble des acteurs et constitue un outil d'aide à la décision favorisant la coopération et l'amélioration des pratiques. Elle permet d'analyser les réussites et les difficultés afin de capitaliser les acquis de l'expérience. Réalisée avant, pendant et après le projet, l'évaluation vise à apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'utilité et la cohérence des actions au regard des objectifs fixés, des moyens mobilisés et des intentions éducatives portées par le projet pédagogique.

Les critères d'évaluation, quantitatifs et qualitatifs, élaborés par l'équipe d'animation portent à la fois sur l'action directe menée auprès des enfants et sur la cohérence éducative des acteurs concernés (accueil de loisirs, familles et école).

La démarche qualité : un outil de management participatif

La démarche qualité, outil ifac, soutient l'évolution des pratiques par la formalisation et la clarification des processus de gestion et d'organisation. Elle facilite l'intégration des nouveaux collaborateurs en les familiarisant avec les méthodes et les valeurs associatives. En revisitant les fondamentaux, elle vise à garantir les bonnes pratiques, à expliciter les objectifs et à impliquer l'équipe d'animation à travers des méthodes collaboratives, favorisant l'identification des potentiels et l'émergence de solutions partagées au service du projet.

Les axes de la démarche

- *Embarquer l'équipe dans un processus d'évolution individuelle et collective,*
- *Garantir la qualité des actions, de la sécurité, de l'accueil, de la pédagogie, et de la communication,*
- *Accompagner la réflexion et la rédaction des procédures qualité,*
- *Réaliser des audits internes et externes, ainsi que des évaluations qualitatives des accueils.*

Les objectifs

- Garantir un accueil et une qualité relationnelle pour l'enfant et sa famille,
- Prévenir et garantir la sécurité des enfants,
- Développer un projet pédagogique et proposer des activités en adéquation avec le contexte local,
- Proposer des activités en lien avec la vie locale, l'environnement, la culture et le patrimoine,
- Aménager des espaces et des locaux adaptés aux enfants, aux familles et aux équipes d'animation,
- Former et accompagner les équipes d'encadrement pour la qualité du service,
- Favoriser l'implication et les relations avec les familles,
- Assurer une communication régulière sur la vie du centre.

De plus, un plan de formation sera conçu localement pour accompagner la mise en œuvre de la démarche qualité par les directeurs de site et par les animateurs de terrain. La démarche qualité doit être l'occasion de changer, ou tout au moins d'améliorer, les pratiques et les comportements vis à vis des enfants, des familles, des services et des membres de l'équipe entre eux.

Ce projet pédagogique est un outil en constante évolution, voué à être retravaillé en équipe d'ici deux ans. Cette mise à jour permettra de faire le point sur l'atteinte des objectifs fixés, et d'actualiser les projets et objectifs selon les réalités du terrain.

15. CHARTE DE LA LAÏCITÉ

Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau des tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX^e siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1^{er} de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité Sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

ARTICLE 1

LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

ARTICLE 2

LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

ARTICLE 3

LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 4

LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

ARTICLE 5

LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

ARTICLE 6

LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

ARTICLE 7

LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est pros crit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

ARTICLE 8

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

ARTICLE 9

AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.

